

Changement de prénom



www.ville-saint-priest.fr

www.service-public.fr

Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48
Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi de 13 h 00 à 17 h 30



Changement de prénom

Qui ?

- ▶ Toute personne peut demander un changement de prénom lorsqu'elle peut en justifier l'intérêt légitime.

Comment ?

- ▶ En demandant un dossier auprès de la mairie du lieu de naissance ou de résidence.
- ▶ En déposant ce dossier complété avec toutes les pièces nécessaires à la justification de l'intérêt légitime (témoignages, carnets scolaires, contrats de travail, attestations...).

Pièces à fournir ?

- ▶ Copie intégrale originale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (originaux de factures eau, électricité, gaz, quittance de loyer éditée par un organisme...).
- ▶ Justificatifs d'identité originaux et en cours de validité du requérant majeur ou du responsable légal pour l'enfant mineur.
- ▶ Livret de famille.
- ▶ Consentement de l'enfant mineur âgé de plus de 13 ans à la date de la demande.
- ▶ Certificat de coutume pour les demandeurs de nationalité étrangère.
- ▶ CERFA de demande de changement de prénom sur le site « service public » : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63177>

Délais estimatifs

- ▶ Examen du dossier sous 30 jours ou selon délai des services du procureur de la république en cas de saisine de celui-ci.

Coût ?

- ▶ Gratuit.

Informations complémentaires

- ▶ **Si hébergé** : attestation écrite + photocopie du titre d'identité + justificatif de domicile de l'hébergeant.